

Sur proposition de M. l'éch. MAYRAND, appuyée par M. l'éch. BOYD, il est

Résolu: Que ladite section soit retranchée et remplacée par la suivante:

"Section 1. Il est défendu de construire sur l'avenue de Lorimier, entre les rues Rachel et Gilford, des bâtiments destinés à servir à des fins autres que des fins de résidence, et il est aussi défendu de modifier des bâtiments existant déjà sur cette partie de l'avenue de Lorimier pour les faire servir à des fins commerciales."

Ladite section, telle qu'amendée, ayant été approuvée par le Département en Loi, conformément à la Règle 81 des Règles du Conseil, est agréée.

Les sections 2 et 3 étant lues, elles sont agréées.

Ledit projet de règlement, tel qu'amendé, est alors lu une 2ème fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. MAYRAND, appuyée par M. l'éch. BOYD, il est

Résolu: Que ledit projet de règlement soit maintenant lu une 3ème fois.

Ledit projet de règlement est en conséquence lu une 3ème fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. MAYRAND, appuyée par M. l'éch. BOYD, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

45.—Etant lu l'ordre du jour, à l'effet de lire une 1ère, une 2ème fois et une 3ème fois un projet de règlement, re construction de vinaigreries.

A ce sujet, soumis et lus:

(a) Rapport du Bureau des Commissaires, re vinaigrerie à l'angle des rues Forsyth et St-Germain;

(b) Rapport du Bureau des Commissaires, re communication de Mme A. Tremblay, se plaignant de la nuisance causée par une vinaigrerie.

Lesquels dits rapports sont déposés aux archives.

Ledit projet de règlement est alors lu une 1ère fois.

Sur proposition de M. l'éch. CHARTRAND, appuyée par M. l'éch. THERRIEN, il est

Résolu: Que la Règle 84 soit suspendue et que ledit projet de règlement soit maintenant lu une 2ème et une 3ème fois.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit projet de règlement en 2ème lecture, et les sections 1 et 2 étant lues, elles sont agréées.

Ledit projet de règlement est ensuite lu une 2ème fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. CHARTRAND, appuyée par M. l'éch. THERRIEN, il est

Résolu: Que ledit projet de règlement soit maintenant lu une 3ème fois.

Ledit projet de règlement est en conséquence lu une 3ème fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. CHARTRAND, appuyée par M. l'éch. THERRIEN, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

46.—Etant lu l'ordre du jour, à l'effet de lire une 1ère, une 2ème et une 3ème fois un projet de règlement No 247, re port d'armes à feu.

Ledit projet de règlement est en conséquence lu une 1ère fois.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que la Règle 84 soit suspendue et que ledit projet de règlement soit maintenant lu une 2ème et une 3ème fois.

On motion of Ald. MAYRAND, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That said section be struck and replaced by the following:

"Section 1. — It is forbidden to construct on de Lorimier avenue, between Rachel and Gilford streets, buildings to be used for other purposes than residential purposes, and it is also forbidden to alter buildings already existing on that part of de Lorimier avenue, in order that the same may be used for commercial purposes."

Said section as amended, having been approved of by the Law Department in compliance with Rule 81 of the Rules of Council, was agreed to.

Sections 2 and 3 being read, the same were agreed to.

Said by-law, as amended, was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. MAYRAND, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. MAYRAND, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

45.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re erection of vinegar factories,

In this connection, submitted and read

(a) Report of the Board of Commissioners re vinegar works corner Forsyth and St. Germain streets;

(b) Report of the Board of Commissioners re communication from Mrs. A. Tremblay, complaining of the nuisance caused by a vinegar manufactory.

Which both said reports were

Filed of record.

Said by-law was then read a first time.

On motion of Ald. CHARTRAND, seconded by Ald. THERRIEN, it was

Resolved: That Rule 84 be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading, and

Sections 1 and 2 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. CHARTRAND, seconded by Ald. THERRIEN, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. CHARTRAND, seconded by Ald. THERRIEN, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

46.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend By-law No. 247 re carrying of fire-arms.

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That Rule 84 be suspended and that said by-law be now read a second and third time.